

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 mai 2023

PROGRAMMATION MILITAIRE POUR LES ANNÉES 2024 À 2030 ET PORTANT
DIVERSES DISPOSITIONS INTÉRESSANT LA DÉFENSE - (N° 1234)

Commission	
Gouvernement	

Retiré

AMENDEMENT

N° 1251

présenté par

M. Saintoul, M. Laisney, M. Le Gall, Mme Leboucher, Mme Leduc, Mme Legrain,
Mme Lepvraud, M. Léaument, Mme Pascale Martin, Mme Élisabeth Martin, M. Martinet, M. Mathieu,
M. Maudet, Mme Maximi, Mme Manon Meunier, M. Nilor, Mme Obono, Mme Oziol, Mme Panot,
M. Pilato, M. Piquemal, M. Portes, M. Prud'homme, M. Quatennens, M. Ratenon, M. Rome,
M. Ruffin, M. Sala, Mme Simonnet, Mme Soudais, Mme Stambach-Terrenoir, Mme Taurinya,
M. Tavel, Mme Trouvé, M. Vannier et M. Walter

ARTICLE 2**RAPPORT ANNEXÉ**

Compléter l'alinéa 43 par la phrase suivante :

« Notre pays doit se doter de moyens supplémentaires de neutralisation des actions hostiles menées contre lui depuis l'espace, notamment par l'utilisation de faisceaux lasers et d'intercepteurs afin de faire face à la politique de militarisation de l'espace dans laquelle la Chine, les États-Unis, la Russie et d'autres nations sont engagées. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Par cet amendement, le groupe LFI-NUPES propose d'investir dans des moyens supplémentaires de neutralisation des actions hostiles menées depuis l'espace. L'espace est une composante importante de notre Défense nationale. Face notamment à la politique de militarisation de l'espace menée par les États-Unis d'Amérique, nous devons être lucides et développer les outils garantissant la souveraineté de la France face aux menaces venant de l'espace.

Par cet amendement, le groupe LFI-NUPES propose donc de s'assurer que la France ait pour objectif de se doter des moyens nécessaires à la neutralisation des actions hostiles menées contre elle depuis l'espace.